

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2024

Membres en exercice	18
Membres présents	12
Pouvoirs	4
Membres absents	2

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 24 septembre 2024.

Vote	
à l'unanimité	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

### Membres Présents :

Michel CAUSSE ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL, Elian BOUZAT, Claude BAUMES, Jacky LACAN, Michel LAURENS, Philippe ANTOINE, Pierre GRIMAL, Jean-Michel RECOULES ; Claudine GRIMAL ; Aude JALADE.

### Procurations :

Angélique MASSOL à Claudine GRIMAL ; Martine ALBUCHER à Geneviève ABRANTES ; Sophie MOULY à Aude JALADE ; Vincent NICOULEAU à Jacky LACAN.

Absents excusés : Josette VAYSSE ; Fabienne VERGNES.

Président de séance : Michel CAUSSE. Secrétaire de Séance : Aude JALADE.

### OBJET DE LA DELIBERATION : SUBVENTION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AMI(E)S DE LA RESISTANCE.

**Monsieur le Maire fait part** au Conseil municipal d'une requête émanant de l'Association Nationale des Anciens Combattants et ami(e)s de la Résistance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que cette association départementale œuvre à la transmission des mémoires, sous toutes leurs formes, dans leur diversité. Cette transmission, constitue par ailleurs un travail sur l'histoire aussi précieux qu'indispensable à la compréhension du présent.

Afin de permettre à cette association de poursuivre son activité dans de bonnes conditions, Monsieur le Maire propose d'allouer 250 € à cette association.

### Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** : à l'unanimité

- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle de **250 €** à l'association Nationale des Anciens Combattants et ami(e)s de la Résistance.
- **dit que** les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

**Aude JALADE**



Le Maire,

**Michel CAUSSE**

